

32^e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

25 MARS - 2 AVRIL 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénoms : Pseudonyme :

Tél. : Mobile : Courriel :

Adresse :

Code postal : Ville :

ŒUVRES ADMISES

Voir l'article 2 du règlement 2017

Réservé à la SAD	Titre de l'œuvre exposée	Technique - Matière	Format - Taille	Prix de Vente (€)
+1 petite œuvre			Maximum 25x25 cm	

En vue de la sélection par le Comité artistique, prière de joindre des photos de bonne qualité représentant les œuvres proposées (Format 9 x 13 cm minimum) sur papier ou sur un fichier jpeg haute définition à envoyer à : sadourdan@gmail.com

DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés à **25 €** pour les adhérents à la SAD et à **50 €** pour les non-adhérents. (Voir l'article 3 du règlement 2017).

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de la SAD d'un montant de :€

Je, soussigné....., déclare avoir pris connaissance en totalité du règlement 2017 et déclare en accepter les dispositions.

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

RAPPEL

Le dépôt des œuvres s'effectuera le mercredi 22 mars 2017 de 14 h 00 à 19 h 00 au Centre culturel René Cassin, rue des Vergers Saint-Jacques, 91410 Dourdan

Renvoi du bulletin et du chèque d'inscription avant le 12 janvier 2017 dernier délai à :

Maryse Garel, A 102, 3 allée de la Roselière, 91410 DOURDAN, tél. : 06 73 59 43 98.

Photos numériques (haute définition) à envoyer à l'adresse : sadourdan@gmail.com

PERMANENCES

Je serai susceptible d'assurer une (des) permanence(s) :

Date(s), heures :

✂

PROCURATION ÉVENTUELLE

Je, soussigné, autorise

À effectuer en mon nom le retrait de mes œuvres le dimanche 2 avril à partir de 19 h 00 impérativement.

Afin de mettre à jour nos fichiers d'adresses et si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez être informé(e) de nos différents événements, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées internet à l'adresse suivante : sadourdan@gmail.com

32^e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

Centre Culturel René CASSIN,
rue des Vergers Saint-Jacques, 91410 Dourdan

RÈGLEMENT 2017

Le salon sera ouvert au public du samedi 25 mars au dimanche 2 avril 2017 tous les après-midi de 14 h 00 à 19 h 00 et de 10 h 00 à 19 h 00 le dimanche 26 mars, le samedi 1^{er} avril et le dimanche 2 avril.

Le vernissage aura lieu le samedi 25 mars à 18 h 00.
Les invités d'honneur sont Marcel SOYEZ pour la peinture et Sylvie KOEHLIN pour la sculpture.

■ ART. 1- INSCRIPTIONS

L'exposition est ouverte aux artistes invités, **graphistes, peintres, graveurs et/ou sculpteurs**, dans la limite des possibilités d'accrochage compatibles avec une excellente présentation générale.

Les bulletins d'inscription doivent parvenir **avant le 12 janvier 2017** à :

Maryse Garel,

A 102, 3 allée de la Roselière, 91410 DOURDAN

tél. : 06 73 59 43 98

accompagnés obligatoirement du montant des droits d'exposer par chèque libellé à l'ordre de la SAD.

■ ART. 2- OEUVRES ADMISES

Peintures, dessins, estampes (toute technique, tout style). Le nombre d'œuvres est limité à **3** par exposant pour des formats de **1 à 12, 2** pour des formats de 15 à 30 et à **1** pour des formats du **40 au 120 (max)**. (Voir au dos).

Sculptures (toute technique, tout style). Le nombre de sculptures accompagnées de leurs socles est limité à **3**, les œuvres de petite taille peuvent être exposées en vitrine dans la limite de l'espace disponible.

Les toiles doivent être exposées sans cadre. Les sous-verres doivent être encadrés de baguettes (les pinces sont interdites). Sous peine d'être refusée, toute œuvre doit être pourvue d'un système d'accrochage correct et porter au dos le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le prix de vente.

Seules sont admises les œuvres originales.

Le Comité artistique du salon, présidé par Christoff Debusschere, composé de professeurs, d'artistes, de membres qualifiés de l'association et personnalités réputées pour leurs compétences artistiques, **se réserve le droit de ne pas exposer certaines œuvres.** Seules les œuvres indiquées sur la notice d'inscription dans les conditions prescrites pourront être déposées.

■ ART. 3- DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés à **25 €** pour les adhérents à la SAD et à **50 €** pour les non-adhérents. Les droits d'inscription des personnes refusées seront renvoyés par courrier. **Nous n'enverrons pas de lettre d'acceptation**, mais vous recevrez des invitations au salon une quinzaine de jours avant.

■ ART. 4- DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres s'effectuera **impérativement le mercredi 22 mars, de 14 h 00 à 19 h 00 au Centre culturel.** Les œuvres apportées après cette date ne seront pas acceptées.

Les œuvres exposées ne pourront être retirées que le **dimanche 2 avril à partir de 19 h 00** sur présentation d'un bon de retrait visé par la SAD lors du dépôt.

■ ART. 5- PERMANENCES

Il est souhaitable et recommandé que les exposants participent aux permanences du salon.

■ ART. 6- VENTES D'ŒUVRES

En cas de vente, l'artiste versera **15 %** de son montant sous forme de don à la SAD. Des listes des prix de vente des œuvres seront à la disposition du public en divers endroits du salon. Le catalogue de la liste des exposants sera proposé sur le site de l'exposition.

■ ART. 7- ASSURANCES

La SAD déclinera toute responsabilité concernant les œuvres exposées en cas de vol, incendie, perte, détérioration ou non-retrait à la date prévue. L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre la SAD, en accord avec ses assureurs, pour tous les dommages pouvant atteindre ses biens.

■ ART 8- PRIX ET REMISE DES PRIX

(a) Les prix du Salon, dotés par la SAD d'un montant de **250 €** pour la peinture et de **250 €** pour la sculpture sont attribués par le jury du salon présidé par **Christoff Debusschere** ; (b) les autres prix sont dotés et attribués par les organismes soutenant l'exposition ; (c) les prix du public (peinture et sculpture) seront soumis aux suffrages du public et dotés chacun d'un montant de **100 €**.

Un bulletin de vote sera donné à chaque visiteur pour participer à l'élection des lauréats des prix du public (c).

Les prix (a) et (b) seront remis le **samedi 25 mars à 18 h 00**, à l'occasion du vernissage.

Les prix du public (c) seront remis le **dimanche 2 avril à 18 h 00**.

Il serait souhaitable que les artistes exposants soient présents au vernissage le **samedi 25 mars** pour la remise des prix.

■ ART. 9

Participer à l'exposition implique pour tout artiste-exposant d'accepter sans réserve le présent règlement.

CALENDRIER 2017

Date	Horaires	Événement
Jeudi 12 janvier		Date limite impérative d'inscription
Mercredi 22 mars	14h00 - 19h00	Dépôt des œuvres
Samedi 25 mars	14h00 - 19h00	Accueil du public
Samedi 25 mars	18h00	Vernissage et remise des prix
Lundi 27 mars au vendredi 31 mars	14h00 - 19h00	Accueil du public
Dimanche 26 mars, samedi 1er au dimanche 2 avril	10h00 - 19h00	Accueil du public
Dimanche 2 avril	18h00	Remise des prix du public
Dimanche 2 avril	À partir de 19h00	Retrait impératif des œuvres

GRILLE DES FORMATS DE TABLEAUX

(à titre indicatif)

N°	F-Figure	P-Paysage	M-Marine	Nombre de tableaux admis
0	18 x 14 cm	18 x 12 cm	18 x 10 cm	
1	22 x 16 cm	22 x 14 cm	22 x 12 cm	
2	24 x 19 cm	24 x 16 cm	24 x 14 cm	
3	27 x 22 cm	27 x 19 cm	27 x 16 cm	
4	33 x 24 cm	33 x 22 cm	33 x 19 cm	3 tableaux
5	35 x 27 cm	35 x 24 cm	35 x 22 cm	
6	41 x 33 cm	41 x 27 cm	41 x 24 cm	
8	46 x 38 cm	46 x 33 cm	46 x 27 cm	
10	55 x 46 cm	55 x 38 cm	55 x 33 cm	
12	61 x 50 cm	61 x 46 cm	61 X 38 cm	
15	65 x 54 cm	65 x 50 cm	65 x 46 cm	
20	73 x 60 cm	73 x 54 cm	73 x 50 cm	2 tableaux
25	81 x 65 cm	81 x 60 cm	81 x 54 cm	
30	92 x 73 cm	92 x 65 cm	92 x 60 cm	
40	100 x 81 cm	100 x 73 cm	100 x 65 cm	
50	116 x 89 cm	116 x 81 cm	116 x 73 cm	
60	130 x 97 cm	130 x 89 cm	130 x 81 cm	1 tableau
80	146 x 114 cm	146 x 97 cm	149 x 89 cm	
100	162 x 130 cm	162 x 114 cm	162 x 97 cm	
120	195 x 130 cm	195 x 114 cm	195 x 97 cm	

Pour les formats non standards se rapprocher de ces dimensions en calculant la surface.
Les formats non respectés seront refusés.